

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Yannick DUPOUE donne pouvoir à M. Antoine LUCAS
- Mme Annick FORESTIER donne pouvoir à M. Daniel PEYNON
- Mme Isabelle GROUIEC donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND
- Mme Agnès TARTRY-LAVEST donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT
- Mme Catherine MORAND donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE
- Mme Michelle CIERGE donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS
- M. Gilles MARQUET donne pouvoir à Mme Elyane GRANET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 7 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Finances - acceptation des e-chèques emploi service universel (CESU) pour le paiement des factures des CLSH et mercredis périscolaires

ACCEPTATION DES E-CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LE PAIEMENT DES FACTURES DES CLSH ET MERCREDIS PERISCOLAIRES

Madame la Présidente rappelle qu'à compter du 1^{er} septembre 2022, la communauté de communes Entre Dore et Allier devient organisateur unique des centres de loisirs de Lezoux, Orléat, Moissat, Peschadoires, Culhat et Joze.

Cette nouvelle gestion doit permettre de garantir l'accès des CLSH à toutes les familles du territoire, de garantir une continuité d'ouverture d'accueil et d'établir une harmonie de fonctionnement sur les CLSH.

Dans son règlement intérieur, article 4, la CCEDA propose plusieurs modes de paiement des prestations offerts aux familles.

Devant le nombre croissant de demandes pour le paiement par e-CESU. Cette option permettra l'accès à un plus grand nombre de familles aux prestations de loisirs.

Madame la Présidente précise que ce dispositif nécessite la conclusion d'un agrément avec le CESU et la signature d'une convention.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'instituer le e-cesu vacances comme moyen de paiement des factures de CLSH et des mercredis périscolaires
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce moyen de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 11 avril 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente